



RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027 - ÉLÉMENTAIRES

INFORMATIONS À CONSERVER

- **Contacts écoles et accueils de loisirs**



Trouvez les coordonnées de votre école et accueil de loisirs en scannant le QR-Code

- **Contact Direction de l'Éducation**

Tél. : 01 34 58 50 00



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille :

Activités périscolaires : accueil, étude, accueil de loisirs (ALSH), restauration scolaire : mise en place d'un PAI, utilisation du portail famille et pour toutes autres questions...

PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION



Connexion

www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/
Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

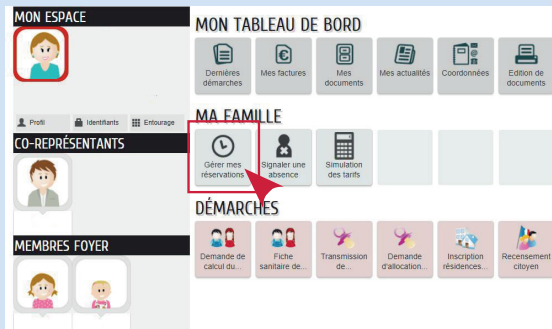
Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Education :
education@velizy-villacoublay.fr



Accueil du matin

- Facturation forfaitaire dès la 1^{ère} présence de l'enfant à l'accueil
- Pas de réservation à effectuer
- Tarifs selon votre Quotient Familial

Démarrage



Restauration scolaire

- Prestation à réserver
- Délai d'enregistrement et d'annulation des demandes : 3 jours avant 11h30.

⚠ Pour le mercredi si votre enfant déjeune à la restauration scolaire sans rester à l'accueil de loisirs, il convient de réserver son repas depuis la ligne « Restauration scolaire ».



Démarrage



Accueil du soir (étude surveillée ou garderie)

- Prestation à réserver
- Délai d'enregistrement et d'annulation des demandes : 1 jour avant 16h30
- Le goûter doit être fourni par la famille

À noter : il n'y a pas d'étude chaque vendredi de veille de vacances scolaires. Si vous avez besoin de faire garder votre enfant, effectuez une réservation pour l'accueil du soir.

+ d'infos sur les modalités de réservation : [Cliquez ici](#)

Démarrage de la garderie



Démarrage de l'étude



Le mercredi en accueil de loisirs

- Délai d'enregistrement et d'annulation des demandes : 3 jours avant 7h30
 - Inscription à la 1/2 journée, sauf pour les mercredis 2 septembre 2026 et 30 juin 2027 : La réservation doit se faire individuellement, la périodicité ne fonctionnant pas pour ces deux jours.
- Cette prestation est soumise au dépôt des justificatifs employeurs des deux parents.

⚠ Repas du mercredi

- Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs, le repas est inclus dans la prestation. Vous n'avez pas à le réserver.
- Si votre enfant doit seulement manger à la cantine, pensez à réserver son repas via la rubrique **restauration scolaire**

À savoir, rentrée 2026 : ALSH mercredi + EMS

L'option Activité Multi Sports est remplacée par l'École Municipale des Sports (EMS). Si vous avez opté pour cette activité votre enfant sera récupéré à 11h30 par les animateurs pour le temps de repas puis sera accompagné à son activité sportive à 15h00.

Il vous appartient d'aller le récupérer à 17h00 sur sa structure sportive de rattachement ou de l'autoriser à rentrer seul à la maison. Aucun retour sur l'ALSH n'est possible.

Ecoles 8h30-11h30	ALSH 11h30 - 15h00	Ecole des Sports 15h00 - 17h00
• Buisson élémentaire	ALSH Buisson	Complexe Wagner
• Jean Macé élémentaire	ALSH Jean Macé	
• Mermoz élémentaire	ALSH Mermoz	
• Mozart élémentaire	ALSH Mozart	
• Fronval élémentaire	ALSH Fronval	Complexe Vazeille
• Rabourdin élémentaire	ALSH Rabourdin	
• Exelmans élémentaire	ALSH Exelmans	
• Veil élémentaire	ALSH Veil	

GÉREZ TOUTES VOS INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE !



ASTUCE

Facilitez vos démarches en enregistrant votre besoin pour l'année complète. Cliquez sur « Appliquer une périodicité » et complétez votre planning. Vous pourrez à tout moment modifier vos réservations.



TUTORIEL VIDÉO

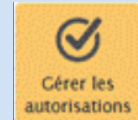
Laissez-vous guider

Accessible uniquement depuis un PC.



Gérer les autorisations

Chaque parent doit compléter les autorisations (prises de vue, sorties...) pour chacun des enfants.



Justifier une absence

Justifier une absence

Sur le Portail Famille ou l'application mobile Vélizy tout en 1

- délai : 10 jours pour transmettre votre justificatif (médical ou pour motifs impérieux)
- les absences non justifiées sont facturées

La facturation

- Le paiement des prestations est calculé en fonction de votre Quotient Familial. Il permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations périscolaires. Consultez le détail des tarifs ([cliquez ici](#))



Simplifiez vos paiements

Facture unique.

Pensez à opter pour le prélèvement automatique.

Formulaire disponible sur le Portail Famille ([cliquez ici](#)).

Consultez et téléchargez vos factures directement depuis votre espace personnel.

MES FACTURES

CLASSES DE DÉCOUVERTES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

GUICHET UNIQUE

2320007474 - Avril 2023	✓
Facture réglée : 109,99 €	
2320005290 - Mars 2023	✓
Facture réglée : 158,90 €	
2320003128 - Février 2023	✓
Facture réglée : 50,90 €	
2320000960 - Janvier 2023	✓
Facture réglée : 81,44 €	

GUICHET UNIQUE - 2320007474 - AVRIL 2023

Payeur : Madame

Facture du
10/05/2023

A régler avant le
31/05/2023

✓ Facture réglée

Reste à payer

0,00 €

Montant total

109,99 €

TÉLÉCHARGER MA FACTURE



Le saviez-vous ?



Le Maire et le Conseil Municipal offrent aux élèves des écoles élémentaires un trousseau scolaire. Cahiers, crayons, feutres...

Retrouvez le listing [ici](#) ou sur le site de Ville :

www.velizy-villacoublay.fr > Mon quotidien > Education > La scolarité de vos enfants > Écoles

Retrouvez toutes les informations ainsi que le règlement intérieur des temps périscolaires sur le site de la ville www.velizy-villacoublay.fr rubrique Éducation



Pour tout savoir sur la vie de l'école et la classe de votre enfant, rendez-vous sur l'Espace Numérique de Travail One !

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

En accord avec l'Education Nationale, la ville de Vélizy-Villacoublay propose depuis 1996 un aménagement des rythmes scolaires en organisant la semaine d'enseignement sur 4 jours et demi pour les enfants scolarisés en élémentaire. Cette organisation permet aux enfants de bénéficier d'un temps d'enseignement essentiellement réparti sur les matinées, moments plus propices aux apprentissages selon les chronobiologistes, mais également de profiter d'activités périscolaires (TAP) gratuites propices à leur épanouissement et à leur réussite.

EMPLOI DU TEMPS TAP

Ecoles : Fronval ; Jean Macé ; Jean Mermoz cycle 3 ;
Mozart cycle 2 ; Rabourdin

Ecoles : Buisson ; Exelmans ; Mermoz cycle 2 ;
Mozart cycle 3 ; Veil

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 15H00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30	Temps périscolaire	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30
15H00 À 16H30		TAP 1h30			TAP 1h30
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h
13H30 À 15H00	Temps scolaire 1h30	Temps scolaire 3h00	Temps périscolaire	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
15H00 À 16H30	TAP 1h30			TAP 1h30	
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

L'emploi du temps définitif de votre enfant vous sera remis par le directeur scolaire, au plus tard au moment de la rentrée.

Du 1/09 au 4/09 et du 28/06 au 2/07 : semaine scolaire de 4 jours, mercredi avec ALSH toute la journée.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES DATES DES CAMPAGNES D'INSCRIPTION

Inscriptions aux accueils de loisirs sur votre portail famille

PÉRIODES	DATES	INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET DE L'ALSH DU MERCREDI
Rentrée scolaire	1/09	Ouverture des inscriptions : 16/06

PÉRIODES	DATES DES VACANCES	PÉRIODE D'INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE
Vacances d'automne	Du 17/10 au 01/11	Du 05/09 au 20/09
Vacances de fin d'année	Du 19/12 au 03/01	Du 07/11 au 22/11
Vacances d'hiver	Du 06/02 au 21/02	Du 02/01 au 17/01
Vacances de printemps	Du 03/04 au 18/04	Du 20/02 au 07/03
Vacances d'été	Du 03/07 au 02/09	Du 01/05 au 16/05

Les écoles et les ALSH seront fermés du 6 au 8 mai 2027 pour le pont de l'ascension